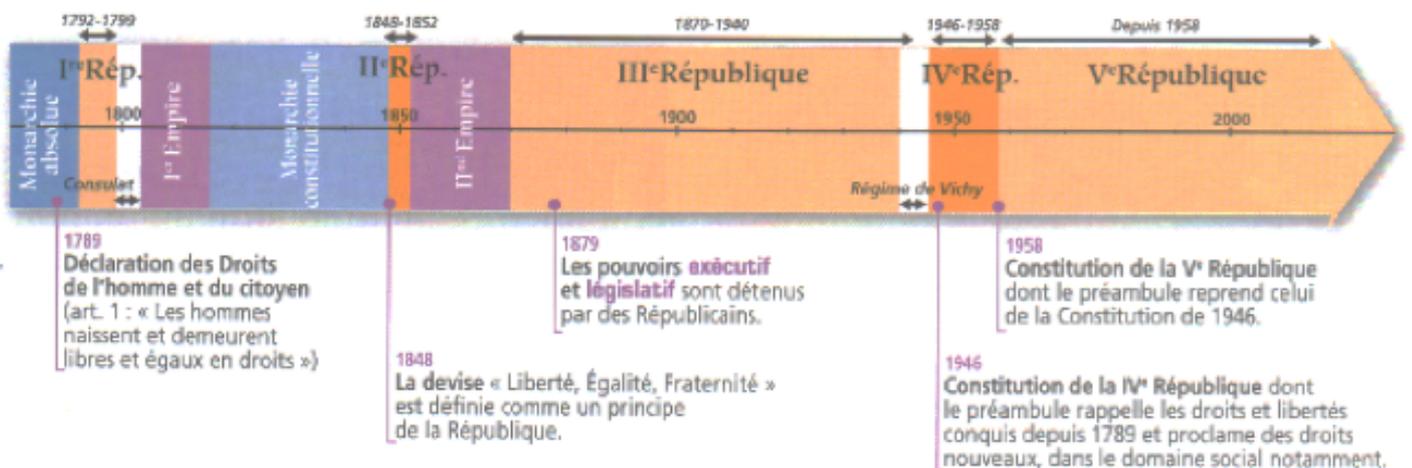


A - La citoyenneté française et européenne

I - Un peu d'histoire : La République française, ses symboles, ses valeurs et ses principes.

Depuis la fin du XIX^e s, la République est solidement ancrée en France. Nous sommes aujourd'hui sous la V^e République depuis 1958.

Qu'est-ce que la République française ?



1 - L'instauration de la République en France .

Questions Lire et comprendre la frise

- 1 Quel est le texte fondateur des principes républicains ?
- 2 En quelle année la République a-t-elle été établie pour la première fois en France ? Quel événement historique majeur bouleverse alors le pays ?
- 3 À partir de quand la République s'impose-t-elle durablement en France ?
- 4 Quel est le régime politique actuel de la France ? En quelle année a-t-il été instauré ? Quel texte le fonde ?

Correction questions

- 1 . Le texte fondateur des principes républicains est la DDHC de 1789 : art.1 : «les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits»
- 2 . La Première République date de 1792. La Révolution française bouleverse alors le pays.
- 3 . La République en France s'est imposée durablement depuis 1870, même si elle s'est interrompu avec «l'Etat français» de Pétain (ou régime de Vichy durant la Seconde Guerre mondiale).
- 4 . Le régime politique actuel est la République, depuis 1958. La V° République est une République démocratique. Le texte fondateur est la Constitution de 1958 dont le préambule reprend celui de la Constitution de 1946 (IV ° République).

Bilan : Complétez à l'aide des documents 1 et 2 p 414 et des informations découvertes dans les réponses aux questions.

Depuis la Révolution de 1789, les français sont des **citoyens** . Ils ont choisi la **République** comme mode de gouvernement (doc.1). Ils forment la **nation** française, unie par une même **langue**, une **histoire** commune, et des **valeurs** partagées, celles de la **démocratie**.

2. Quels sont les symboles de la République ?

Les symboles de la République sont des représentations concrètes de la notion de République.

Recherche selon tes connaissances les symboles de la République française et complète les affirmations suivantes :

- * La **devise** est « Liberté, Egalité, Fraternité ».
- * L'allégorie de **Marianne** est présente dans les mairies et symbolise la liberté.
- * L'emblème du **drapeau** : bleu, blanc, rouge, est le symbole de l'unité nationale et du patriotisme.

Patriotisme : **amour de la patrie «la terre des pères»**.

- * La **Marseillaise**, hymne national.
- * Le **14 juillet** , fête nationale
- * Le **français**, langue officielle. *Pour info : En 1539, le roi François 1er avait imposé le français comme langue administrative. A partir de la Révolution de 1789, les républicains ont agi pour que le français devienne la langue commune de tous les français. Aujourd'hui le français symbolise le principe inscrit dans l'art 1er de la Constitution : « la France est une république indivisible. Le français est donc la langue officielle : art 2 « la langue de la république est le français».*

3 . Quels sont ses valeurs et ses principes ?

Ses valeurs sont résumées dans la devise.

Les 3 valeurs fondatrices sont donc :

* **Liberté** * **Egalité** * **Fraternité**

Ce sont les idéaux proclamés dans la **Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen** en 1789. Elles se traduisent par des principes inscrits dans la **Constitution de la V^o République** (1958).

Vocabulaire :

- Une constitution : loi fondamentale qui organise les pouvoirs d'un Etat.
- Le pouvoir exécutif : le pouvoir de proposer et d'appliquer une loi.
- Le pouvoir législatif : le pouvoir de proposer et de voter une loi.
- Le suffrage universel : le droit de vote pour tous les citoyens, sans distinction de sexe ou de richesse.

Des principes.

* Nommez les 4 principes inscrits dans la Constitution de la République française.

Indivisible ; laïque ; démocratique ; social



▲ Une République laïque
Un mariage civil à la mairie de Caen (Calvados).
Pour être officiel, le mariage doit être célébré à la mairie, par un officier de l'état civil, conformément au Code civil. La République ne reconnaît pas les mariages religieux.

▲ Une République indivisible
La préfecture de Loire-Atlantique.
Dans chaque région et dans chaque département, le préfet est à la tête des services de l'État. Il met en application les lois de la République.

▲ Une République sociale
La carte vitale.
En 1945, au nom de la solidarité nationale, l'État a créé la Sécurité sociale. Elle assure chacun contre les risques de la vie.

▲ Une République démocratique
Une séance publique à l'Assemblée nationale.
Les députés de l'Assemblée nationale sont élus au suffrage universel par les citoyens. Avec les sénateurs, ils forment le Parlement, qui discute et vote les lois.

3 L'application des principes républicains

*

* 3 principes ont été ajoutés entre 2003 et 2008

La décentralisation de l'organisation de la République, l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales et le respect de la Charte de l'environnement.

Constitution de la V^e République (1958)

« **Préambule.** Le peuple français proclame solennellement son attachement aux Droits de l'Homme et aux principes de la souveraineté nationale [...] ainsi qu'aux droits et devoirs définis dans la Charte de l'environnement de 2004¹.

« **Article 1.** La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale.

Son organisation est décentralisée. La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales. »

Principes définis dès 1958.

Principes ajoutés entre 2003 et 2008 par un vote du Parlement

1. Respect du principe de précaution et du développement durable.

EXERCICE 1. Pour chacun de ces principes à partir des informations relevées dans les documents 3 et 4, cochez la proposition qui est juste, puis justifiez votre choix en définissant chacun d'eux.

1 - La République est indivisible, car :

F en France, il y a plusieurs langues officielles.

V les lois sont les mêmes sur tout le territoire de la France.

Selon l'article 2 de la Constitution, la République assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion.

2 - La République est laïque, car :

V en France, l'Etat est neutre face aux religions.

F en France, à l'école, les élèves ont le droit de pratiquer leur religion.

Depuis la loi de séparation des Eglises et de l'Etat en 1905, la République garantit la liberté de conscience (= croyances religieuses) et le libre exercice des cultes qu'elle ne salarie ni ne subventionne. A l'école publique, le Code de l'éducation interdit aux élèves de manifester leur appartenance religieuse par souci d'égalité.

3 - La République est démocratique, car :

F en France, le droit de vote est seulement accordé à une minorité de citoyens.

V en France le peuple est souverain.

Selon l'article 3 de la Constitution, « la souveraineté appartient au peuple, qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum ». La composition et le rôle de l'Assemblée nationale illustre cet article.

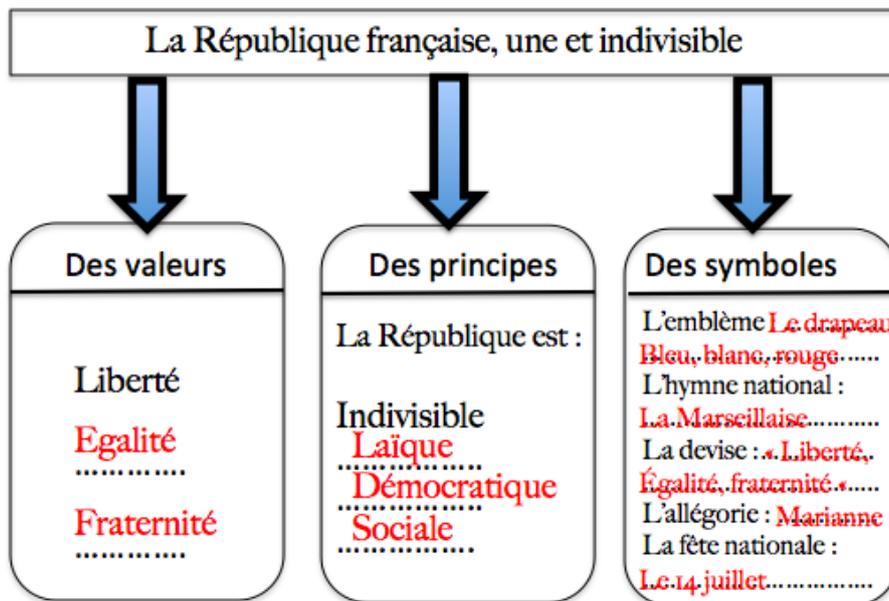
4 - La République est sociale, car :

F en France, l'école n'est pas obligatoire.

V en France, tous ont droit à la protection de la santé.

En 1945, l'Etat a créé la Sécurité sociale, qui assure contre les risques de la vie. La Constitution de 1946, a affirmé le droit à la santé. La carte vitale garantit la prise en charge par l'Etat des frais médicaux.

EXERCICE 2. Complétez les encadrés ci-dessous



EXERCICE 3. Répondre aux questions suivantes.

1. Quel est le régime politique actuel de la France? Depuis quand?
2. Quand a été proclamée la Première République?
3. Quel est le texte fondateur des valeurs républicaines? Quelles sont-elles?
4. La France est-elle un État laïc? Depuis quand? Que cela signifie-t-il?
5. Pourquoi peut-on dire que la France est une république sociale?
6. Qu'est-ce qu'une république démocratique?
7. Les mêmes lois s'appliquent-elles sur l'ensemble du territoire français? Pourquoi?
8. Quand les symboles républicains ont-ils été définitivement adoptés en France?
9. Quel est l'hymne national de la France? D'où vient son nom?
10. Par quel personnage la République est-elle représentée dans toutes les mairies?

1 - La Ve République depuis 1958.

2 - La Ie République a été proclamée en 1792.

3 - Le texte fondateur des valeurs républicaines est la Déclaration des droits de l'homme de 1789. Les valeurs sont liberté égalité fraternité.

4 - La France est un État laïc depuis 1905 avec la loi sur la séparation des Eglises et de l'État, ça signifie qu'elle accepte toutes les croyances.

5 - On peut dire que la France est une république sociale car elle protège les plus démunis.

6 - La France est une république démocratique car elle est dirigée par des représentants du peuple élus au suffrage universel.

7 - Les mêmes lois s'appliquent sur l'ensemble du territoire français car l'État français est indivisible c'est-à-dire que la loi est la même pour tous sur l'ensemble du territoire.

8 - Les symboles républicains ont été définitivement adoptés en France en 1870-1880 sous la IIIe République. Ils sont issus de la Révolution française.

9 - L'hymne national de la France est la Marseillaise. C'est un chant militaire composé en 1792 Par Rouget de Lille alors que la France est en guerre contre les monarchies européennes.

10 - Dans chaque mairie le personnage qui représente la République est la Marianne, ce prénom était très populaire au XIXe siècle.

II - Nationalité, citoyenneté Française et européenne.

En 1789, deux grands principes ont été affirmés par les révolutionnaires : la citoyenneté et la souveraineté de la nation.

**Qu'est-ce que la citoyenneté Française ? Européenne ?
Quels sont les droits et les devoirs des citoyens ?**

1 - Citoyenneté française

Document : carte mentale « on devient citoyen Français en obtenant la nationalité ».
Répondre aux questions suivantes en vous aidant de la carte mentale.

Exercice 1. Chacune des personnes suivantes est françaises. Indiquez leur prénom dans la case correspondant du tableau ci-dessous :

- Yannis à 16 ans. Il est né en France et y a toujours vécu. Ses parents sont marocains.
- Peter, 29 ans, est d'origine anglaise. Il vit en France depuis 10 ans.
- Cecilia, 32 ans, est italienne. Elle a épousé Antoine, un français, il y a quatre ans.
- Maria, 16 ans, est née à Lisbonne. Son père est français et elle vit au Portugal.

Comment acquérir la nationalité française ...			
... jusqu'à 18 ans ?		... à partir de 18 ans ?	
Par filiation	Par résidence sur le sol national	Par mariage	Par naturalisation
Maria	Yanis	Cécilia	Peter

Exercice 2 - Je vérifie

1 - De quelle manière peut-on devenir français ?

À la naissance, soit on est français, soit on peut le devenir :

* L'enfant dont l'un des parents est français, est automatiquement français à la naissance, quel que soit le lieu de sa naissance, en France ou à l'étranger. **C'est le droit du sang.**

* En revanche, l'enfant né en France de parents étrangers n'est pas français à la naissance. **Mais au nom du droit du sol**, il pourra le devenir à certaines conditions :

– automatiquement à 18 ans, s'il a résidé en France de manière continue ou discontinue pendant au moins cinq ans, depuis l'âge de 11 ans ;

– à 16 ans, dans les mêmes conditions qu'à 18 ans, mais le jeune étranger doit en effectuer la demande au tribunal d'instance. La nationalité française lui sera alors accordée de plein droit ;

– à 13 ans, à condition d’avoir résidé en France de manière continue ou discontinue pendant au moins cinq ans depuis l’âge de 8 ans. Ce sont ses parents qui devront effectuer la démarche auprès du tribunal d’instance. La nationalité française lui sera alors accordée de plein droit.

* Si on est un étranger, on peut devenir français **par mariage** avec un conjoint français, **par naturalisations** à condition que l’État accepte.

2 - Qu’est-ce que le droit du sol ? voir au dessus

3 - Expliquer la différence entre «être français» et devenir français».

Être français signifie que la nationalité française est accordé dès la naissance, car l’enfant a un parent français.

Devenir français concerne les étrangers qui résident en France :

- les enfants d’étrangers, qui naissent en France (droit du sol)
- les étrangers qui épousent un conjoint français (droit de devenir français par mariage après quatre ans de vie commune, après déclaration au tribunal d’instance) ;
- les étrangers qui résident en France depuis plus de cinq ans, qui maîtrisent la langue française connaisse histoire de France (naturalisation non automatique)

Bilan à dicter dans le classeur

En France, pour être citoyen, il faut être de nationalité française. La nationalité s’acquiert selon différentes modalités définies dans le Code civil. Pays d’immigration, la France permet aux étrangers de devenir français et donc citoyen, s’ils remplissent certaines conditions. Être français, c’est faire parti de la nation française. C’est vouloir vivre ensemble, être attaché à une langue, à une histoire, aux valeurs et aux principes qui font la République.

2 - Symboles et citoyenneté européenne

Repérez dans les documents les symboles et les différentes valeurs de l’Union européenne et complétez le tableau suivant (Doc2 p 358 et docs fiche)

Quels sont les symboles de l’Union européenne ?	Quelle est la signification de ces symboles ?	Quelles valeurs expriment ces symboles ?
La journée de l’Europe (9 mai)	Le 9 mai 1950, l’idée d’une Europe unie a été lancée pour la première fois.	Les valeurs indivisibles et universelles de dignité humaine, de liberté, d’égalité et de solidarité.
Le drapeau européen	Douze étoiles disposées en cercle	
Une devise	Unie dans la diversité	
l’hymne européen	Air tiré de la 9e symphonie de Beethoven.	

* Quelle condition permet de devenir citoyen européen ?

Pour devenir citoyen européen, il faut avoir la nationalité d’un État membre de l’Union européenne.

B - Vivre en France, des droits et des devoirs

I - Les droits en France

Quels sont les droits des habitants de la France ?

Dossier documentaire, répondre aux questions

1 - Des droits pour tous.

(docs.1 et 2) Répondre aux questions 1 et 2.

1. L'affiche illustre les droits sociaux dont disposent tous les habitants de la France, en l'occurrence le droit à la protection sociale, c'est-à-dire le droit à la santé. La Sécurité sociale, assurance contre les risques de la vie, sera explicitée au travers de la description et de l'explicitation de l'image (droit à la santé pour tous, solidarité des biens portants vis-à-vis des malades, de ceux qui cotisent envers ceux qui ne cotisent pas, etc.).

2. « Le peuple français proclame solennellement son attachement [...] aux principes de la souveraineté nationale » ; « La nation garantit à tous la protection de la santé. ».

2 - Des droits pour les citoyens européens.

(docs.3 et 4) Répondre aux questions 1 à 4.

1. Un texte juridique européen, qui s'impose à la France en tant qu'État membre de l'Union européenne, définit les droits du citoyen européen. Il s'agit du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne de 2007.

2. Les citoyens français sont citoyens de l'Union européenne. Ce droit leur est octroyé car ils disposent de la nationalité française, c'est-à-dire la nationalité d'un État membre de l'UE.

3. Les citoyens européens disposent de droits civils (par exemple, droit de circuler et de séjourner librement dans les États membres de l'UE) et de droits politiques (droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et européennes dans l'État de l'UE où ils résident et qui n'est pas l'État dont ils ont la nationalité). On pourra rappeler l'élection du Parlement européen de 2009. Il conviendra de déduire et d'évaluer l'égalité entre un citoyen français et un citoyen européen résidant en France. On pourra aller au-delà en mettant en avant la situation équivalente pour tout citoyen français résidant dans un autre pays de l'UE que le sien.

4. Les droits politiques du citoyen européen sont effectifs une fois que celui-ci s'est inscrit sur les listes électorales de sa commune de résidence, ici Paris.

3 - Les droits des étrangers en France

(doc.5.) Répondre aux questions 1 à 3.

1. Les étrangers qui résident en France disposent tous de droits civils et de droits sociaux. Chacun de ces types de droits sera illustré par des exemples relevés dans le tableau. Une attention particulière sera accordée au droit à l'instruction.

4 - Le droit politique

Seul le citoyen français a des droit politiques

Le citoyen français est électeur et éligible, et à ce titre est détenteur d'une partie de la souveraineté politique. Il élit ses représentants (par exemple, les conseillers municipaux, régionaux, etc.) qui gouvernent ou administrent en son nom.

Les droits politiques du citoyen sont définis et garantis juridiquement, par le Code électoral.

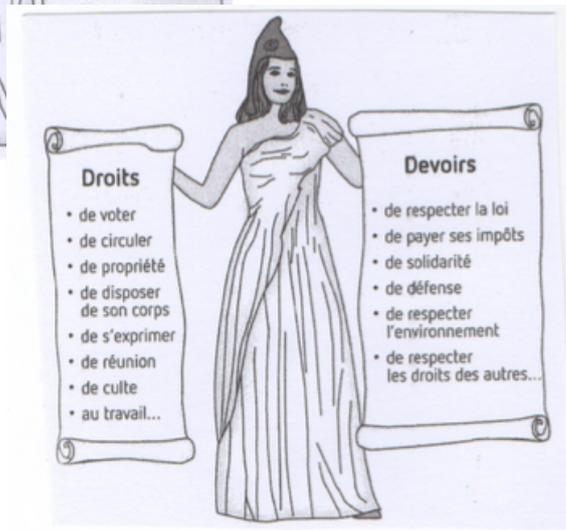
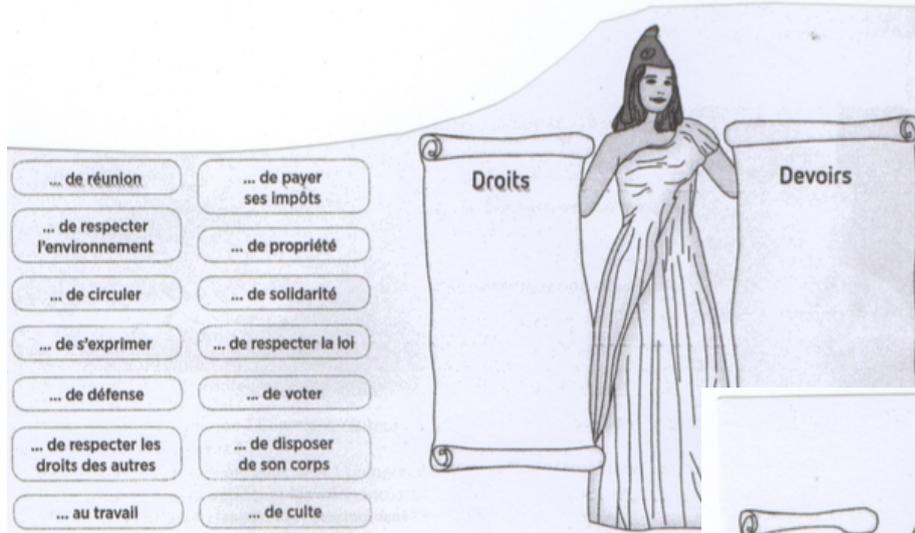
Les citoyens élisent parmi eux leurs gouvernants, (nationale, locale, etc). C'est aussi pour cette raison qu'ils doivent obéir aux décisions prises par les gouvernants qu'ils ont choisi.

Seuls **les étrangers citoyens d'un État de l'UE disposent**, en France, de **droits politiques, limités** au droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et européennes. Les étrangers originaires d'un État autre qu'un État de l'UE n'ont aucun droit politique en France.

II - Des devoirs

Exercice : Replacez chacun des droits ou des devoirs dans bonne colonne. puis vous classerez ces droits et devoirs en 3 thèmes :

- surlignez en rose les thèmes sociaux et civils
- surlignez en vert le thème politique
- surlignez en jaune le thème économique



Bilan à dicter

Qu'ils soient français ou étrangers, les habitants de la France disposent de droits mais en contrepartie, les citoyens ont des **devoirs essentiels** : respecter les lois qu'ils contribuent à créer, payer des impôts pour participer aux finances de l'État.

Les jeunes à 16 ans doivent se faire recenser et participer à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Les habitants de la France doivent faire preuve de civisme par leur comportement et doivent montrer que l'intérêt général passe avant leur intérêt personnel.

Bilan à coller.

Être citoyen français et citoyen européen.

Comme tout habitant du pays, les citoyens ont des **droits civils** (qui donnent des libertés fondamentales), des **droits économiques** (qui protègent dans le monde du travail) et **sociaux** (qui garantissent des conditions de vie décentes). En revanche, ils sont les seuls à jouir des droits politiques.

Depuis la Révolution française, c'est la nation qui est souveraine : ce sont donc les citoyens, en élisant leurs représentants ou en étant élu, qui décident des lois.

Les habitants de la France ont des droits mais aussi des **devoirs essentiels** et doivent faire preuve de civisme.

Depuis l'adoption du **traité de Maastricht en 1992**, les citoyens français sont aussi **citoyens européens**, ce qui leur confère de nouveaux droits dans l'Union européenne.